

Nice, le 7 mai 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le déconfinement national interviendra à compter de ce lundi 11 mai. Dans le domaine sportif, il sera nécessairement progressif et s'étendra tout au long des prochaines semaines, entre les mois de mai à juin en fonction de l'évolution des conditions sanitaires de notre territoire et de la réglementation qui s'y applique.

Dans la continuité des annonces du Premier Ministre ainsi que des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, la Ministre des Sports a rappelé qu'il sera possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air, en respectant les règles de distanciation physique, dans les espaces ouverts autorisés.

Pour le public en général, les activités individuelles à l'extérieur pourront se faire sans limitation de durée de pratique et sans attestation, dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km. Les rassemblements sont limités à 10 personnes maximum.

Les critères de distanciation spécifiques entre les personnes sont les suivants :

- Une distance de 10 mètres minimum entre deux personnes pour les activités de vélo et de jogging ;
- Une distance physique suffisante d'environ 4m² pour les activités en plein air type tennis, yoga, fitness par exemple.

S'agissant du secteur associatif, des spécifications détaillées complémentaires en fonction des différentes activités seront fournies très prochainement par le Ministère des Sports avec des guides édictés par les Fédérations sportives pour chaque discipline.

A ce stade des informations disponibles, il convient de rester très vigilant et de ne pas se relâcher dans le combat qui est mené contre la circulation du virus. En conséquence, les décisions à prendre concernant le calendrier de la réouverture de tel ou tel site sportif sur notre territoire devront être prises en temps opportun en ayant toutes les garanties de pouvoir organiser chacune des activités dans les meilleures conditions sanitaires et sécuritaires.

L'évaluation de la situation sera effectuée très régulièrement en fonction de l'évolution des recommandations du Ministère des Sports et des guides des Fédérations sportives sur l'application des règles spécifiques à chaque discipline. Dans l'attente, il convient d'être patient sachant que nous ne manquerons pas de vous tenir informés des possibilités de réouverture de tout ou partie de nos sites sportifs dans les jours et semaines qui viennent.

Nous comptons sur votre compréhension et votre implication dans le respect des consignes imposées. La responsabilisation de chacun, dirigeant et pratiquant, demeure un aspect fondamental d'une évolution positive de la situation.

Avec mon fidèle et sincère dévouement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Christian ESTROSI
Président de la Métropole
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur